ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 60433

Texte de la question

M. Gérard Charasse alerte M. le ministre de la défense sur les difficultés qui seraient rencontrées par l'armée de terre avec les munitions de 5,56 mm de standard OTAN (dites F3) destinées au fusil d'assaut Famas. Plusieurs militaires auraient été blessés au cours d'exercices. 32 cas auraient été répertoriés, ce chiffre aboutissant à la décision d'interdire l'emploi de ce type de munition. La difficulté technique serait identifiée comme venant de la composition métallique de l'étui de la munition dans un alliage de laiton moins résistant que l'acier des modèles précédents, alors qu'en présence d'une culasse non calée, la pression sur l'étui de la munition au moment du tir est accrue. Si le ministre confirme que l'utilisation de la munition F3 est pour l'instant interdite et que les militaires doivent utiliser les stocks de leur ancienne munition F1 de fabrication française, il lui demande s'il envisage d'examiner la réouverture de centres de production de munitions de petit calibre en France.

Données clés

Auteur : M. Gérard Charasse
Circonscription : Allier (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60433
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9596
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)